

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE L'AIRE D'ACCUEIL

EMPLACEMENT N°

DOSSIER N°/2024

Nom et Prénom du Preneur	
Date et lieu de naissance	
N° Titre de circulation et Préfecture / CNI	
Domiciliation	

Nom et Prénom du Conjoint	
Date et lieu de naissance	
N° Titre de circulation et Préfecture / CNI	
Domiciliation	

Immatriculation caravane	/Assurée jusqu'au :
Immatriculation tracteur	
Immatriculation caravane	/Assurée jusqu'au :
Immatriculation tracteur	

Date d'arrivée	/Date de départ :
Séjour autorisé jusqu'au	
Dérogation collectivité jusqu'au	

Entre les soussignés :

La société **SG2A L'HACIENDA**, représentée par régisseur,
d'une part,

ET

Monsieur ou Madame Dont l'adresse de
domiciliation est :
ci-après dénommé(e) « le preneur », d'autre part.

La présente convention a pour objet de définir les charges, conditions, droits et obligations qui découlent de l'occupation de l'emplacement attribué de l'aire d'accueil.

ARTICLE 1 : Désignation des lieux

La société SG2A met à la disposition du preneur et des personnes l'accompagnant,

- L'emplacement désigné appartenant à l'aire d'accueil,
- Un branchement à l'eau potable,
- Un branchement à l'électricité,
- Un bloc sanitaire **individuel** comportant : 1 WC et 1 douche par emplacement (**de 2 places**).

ARTICLE 2 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur, fixant les règles de fonctionnement de l'aire d'accueil ainsi que les règles d'utilisation des emplacements, est annexé au présent contrat.

ARTICLE 3 : Etat des lieux

Un état des lieux contradictoire sera réalisé à l'entrée dans les lieux et à la fin du séjour.

ARTICLE 4 : Engagement du preneur

Le preneur s'engage à occuper l'emplacement désigné de manière paisible, respectueuse du voisinage et des équipements mis à sa disposition.

Le preneur s'engage à :

- verser une **caution de 150 €**. Celle-ci sera restituée en fin de séjour (si aucune dette n'est révélée, ni dégradation constatée).
- régler les frais de séjour soit **3.70 € par jour et par emplacement de 2 caravanes** - forfait comprenant le droit de place et le paiement des charges communes aux espaces collectifs.
- régler ses consommations en fluides relevées sur les compteurs individuels sur la base des tarifs suivants : **4.50 € TTC par m3 d'eau** et **0,22 € TTC par KW d'électricité**,
- avoir contracté une ou des polices d'assurance pour les véhicules mobiles ainsi que pour sa responsabilité civile,
- entretenir les équipements qui lui sont confiés et veiller à la propreté des abords et espaces collectifs,
- signaler au gestionnaire tout dysfonctionnement des équipements du terrain (branchements eau et électricité, blocs sanitaires, etc., ...)
- avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur du terrain (annexé à la présente convention d'occupation et affiché à l'entrée du terrain), et à en respecter les dispositions.

ARTICLE 5 : Engagement du gestionnaire

La société SG2A-L'HACIENDA s'engage à proposer l'emplacement désigné de **150 m2** à l'usage exclusif du preneur et des personnes l'accompagnant.

Le gestionnaire s'engage à :

- proposer des emplacements et des équipements en bon état,
- assurer l'entretien des équipements et espaces collectifs,
- assurer une présence sur l'aire d'accueil du lundi au vendredi. **Le samedi passage dans la matinée par l'astreinte.**

ARTICLE 6 : Non-respect des engagements

Si le preneur vient à manquer à un ou plusieurs de ses engagements, il s'expose à une mesure d'expulsion ou d'exclusion temporaire voire définitive de l'aire d'accueil.

ARTICLE 7 : Information relative à la protection des données

Conformément au règlement général pour la protection des données n°2016/679 et à la loi du 10 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, vous pouvez à tout moment exercer vos droits (information, accès, opposition, modification, suppression) concernant vos données personnelles par mail à l'adresse suivante : contact@sg2a.fr

Fait en 2 exemplaires à , le//202

Signatures

Le Gestionnaire :

Le preneur :

RENSEIGNEMENTS

ETAT CIVIL :

HOMMES (plus de 18 ans)	
FEMMES (plus de 18 ans)	
ENFANTS (moins de 18 ans)	

ISOLE	
ISOLE + 1	
ISOLE + 2	
ISOLE + 3	
ISOLE + 4	
COUPLE	
COUPLE + 1	
COUPLE + 2	
COUPLE + 3	
COUPLE + 4	
TOTAL	

NB AU DELA DE 5 :

NB AU DELA DE 5 :

AGE DES PERSONNES HEBERGEES :

Moins de 3 ans	
3 à 5 ans	
6 à 11 ans	
12 à 17 ans	
18 à 24 ans	
25 à 39 ans	
40 à 65 ans	
+ de 65 ans	
TOTAL	

SCOLARISATION :

	Non scolarisés	Scolarisés	CNED
3 à 5 ans			
6 à 11 ans			
12 à 16 ans			

LES METIERS :

Artisan BTP
Artisan espaces verts
Commerçants
Vannier
Ferrailleur
Autre
Sans emploi

HOMME

.....

FEMME

.....

DEPLACEMENTS :

Avant, vous stationniez :

- Terrain privé
 Aire d'accueil
 Bourgogne Aire SG2A.....
 Autre région Aire SG2A.....

Vous partez vers :

- Terrain privé
 Aire d'accueil
 Bourgogne Aire SG2A.....
 Autre région Aire SG2A.....

Prêté	Etat (bon, moyen ou mauvais)	MATERIEL	Etat (bon, moyen ou mauvais)	Rendu
		Clefs sanitaires		
		Adaptateur électrique		
		Raccord eau		
		Autre		
Poubelle	désinfectée	Autre		

Etranger

Etranger

ETAT DES LIEUX

Date arrivée	/	/2024
--------------	---	-------

Date départ	
-------------	--

Etat de la PLACE à l'arrivée

Bon Moyen Mauvais

Etat de la PLACE au départ

Bon Moyen Mauvais

Etat des SANITAIRES à l'arrivée

Bon Moyen Mauvais

Etat des SANITAIRES au départ

Bon Moyen Mauvais

COMPTEUR	Télégestion	Relevé Sur compteurs
Eau		
Electricité		

COMPTEUR	Télégestion	Relevé Sur compteurs
Eau		
Electricité		

VERSEMENT caution	
Montant	CH / Esp.
N° reçu	

RESTITUTION caution	
Montant	€ CH/Esp.
N° reçu	

VERSEMENT avance fluides et place	
Montant	€ CH / Esp.
N° reçu	

RESTITUTION avance fluides et place	
Montant	€ CH/ Esp.
N° reçu	

Signatures du Régisseur et du Preneur

Signatures du Régisseur et du Preneur

X